



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



DECISION N°2021-122
relative à la composition du comité d'experts spécialisé
"CES Évaluation des risques liés aux agents physiques et
aux nouvelles technologies"

Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail,

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L. 1313-6, R. 1313-14, 9°, R. 1313-26 et R. 1313-31-1 ;

Vu la délibération n° 2020-2.03 du 25 juin 2020 du conseil d'administration relative à la liste des comités d'experts spécialisés siégeant auprès de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail ;

Vu l'avis du conseil scientifique en date du 16 juin 2020 ;

Vu la décision n°2020-122 du 30 juin 2020 portant nomination au comité d'experts spécialisé « Évaluation des risques liés aux agents physiques et aux nouvelles technologies ».

DECIDE :

Article 1 : Suite au décès de Monsieur LETERTRE (Thierry), la composition du comité d'experts spécialisé « Évaluation des risques liés aux agents physiques et aux nouvelles technologies » de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, pour la durée restant à courir du mandat de ce comité d'experts spécialisé est la suivante :

Madame PEREIRA DE VASCONCELOS Anne, présidente
Monsieur DOUKI Thierry, vice-président
Madame PARADIS Anne-Lise, vice-présidente
Madame ANDREEVA Valentina
Monsieur BOARINI Serge
Madame BOURDIEU Anne
Monsieur BURKHARDT Jean-Marie
Monsieur CHAUMET-RIFFAUD Philippe
Monsieur CLAUDEPIERRE Thomas
Monsieur DEGAUQUE Pierre
Monsieur DULON Didier
Monsieur DUTILLEUX Guillaume

.../...

Monsieur FALCON Jack
Monsieur FELTIN Nicolas
Monsieur FONTANA Luc
Monsieur GIRARD Pierre-marie
Monsieur GIRAUDET Fabrice
Monsieur GUENEL Pascal
Madame GUSEVA CANU Irina
Madame MOATI Frédérique
Monsieur MOREL Jean-Luc
Madame MOUNEYRAC Catherine
Madame ROLS Marie-Pierre
Madame SIMONNEAUX Valérie
Madame TORRIGLIA Alicia
Madame VIENOT Françoise

Article 3 : Le directeur de l'évaluation des risques est responsable de l'application de la présente décision, qui sera publiée au registre des actes, avis et décisions de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

Fait à Maisons-Alfort, le 28 mai 2021

Le Directeur Général

Dr Roger GENET